

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° O61/OP/2020

L'Agence de l'Oriental, en partenariat avec le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, le Ministère de la Culture, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Province de Jerada, le Conseil Provincial de Jerada et le programme Développement Local Intégré de la Région de l'Oriental (DÉLIO), lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation **des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la petite mine à Jerada - Partie 1 : réhabilitation et aménagement de la mine image. En lot unique.**

Dans ce cadre, il sera procédé, **Mardi 13 Octobre 2020 à 11 heures**, dans la salle de réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental (adresse ci-avant) ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **Quatre Vingt Dix Mille Dirhams (90 000,00 Dh)**. Le montant de l'estimation des travaux est de **Cinq Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises (5 999 784,00 Dh TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée ;
- déposer leurs plis, contre récépissé au bureau d'ordre ;
- remettre leurs plis, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, selon le système de qualification et classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, dans l'un des secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigée
A	3	A2



Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma).